

BUREAU

Séance du 7 novembre 2023

Délibération BU_20231107_004

Marchés d'assurances pour les besoins du SDIS

VOTE : Adopté par 3 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention(s)

2 membre(s) étant absent(s)

LE BUREAU

Considérant que le quorum est réuni ;

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération du 10 septembre 2021 relative à la délégation du conseil d'administration au bureau ;

Vu le choix de la commission d'appel d'offres en date du 2 novembre 2023 ;

DECIDE :

Article unique. Les marchés à passer avec les organismes d'assurance retenus par la commission d'appel d'offres en date du 2 novembre 2023, tels qu'indiqués dans l'annexe ci-jointe, sont approuvés et le président, ou son représentant, est autorisé à les signer.

Marc FLEURET

